

BREVET PROFESSIONNEL

TAILLEUR DE PIERRE
APPAREILLEUR
MONUMENTS HISTORIQUES



SAINT
LAMBERT
CFA



DES FORMATIONS
EXEMPLAIRES POUR
UN FUTUR DURABLE !

RNCP 40194

CERTIFICATEUR : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

DATE D'ENREGISTREMENT : 10/02/2025

MAJ 24.02.2025



DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS



Le BP TPAMH permet d'accéder aux métiers de :

- Tailleur de pierre hautement qualifié des Monuments Historiques
- Appareilleur qualifié des Monuments Historiques
- Maître ouvrier
- Chef d'équipe

Après une période de consolidation de son expérience professionnelle, le (ou la) titulaire du BP TPAMH a la possibilité de reprendre ou créer une entreprise. Il/elle peut aussi, avec quelques années d'expérience professionnelle, devenir formateur !

Il s'agit du niveau le plus élevé de formation dans la taille de pierre.

Le BP TPAMH permet d'entrer directement dans la vie active.



PARCOURS POST DIPLÔME

Les titulaires du BREVET PROFESSIONNEL TPAMH peuvent poursuivre **au sein du CFA** en :

- BTS Management Economique de la Construction (MEC) en apprentissage au CFA du Bâtiment Saint-Lambert, afin de devenir des experts "Economistes Monuments Historiques".

Autres possibilités :

Il n'existe pas - à proprement parler - de poursuite d'études en taille de pierre, hors le **Brevet de maîtrise**, lequel permet de faciliter les premiers pas en tant que repreneur d'entreprise. Néanmoins, certains apprenants-es se spécialisent dans la sculpture de taille de pierre.



LE PLUS DE LA FORMATION



La plateforme responsive PROJET VOLTAIRE vous permet de cerner et de surmonter les difficultés rencontrées lors de la rédaction d'écrits professionnels. Elle vous permet de vous remettre à niveau et de vous entraîner dans l'optique de parfaire votre rédaction grâce à la maîtrise de l'orthographe et de la grammaire !



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation offre un perfectionnement en taille de pierre avec une orientation forte en restauration des Monuments Historiques.

A la sortie de sa formation, le (ou la) titulaire du BP TPAMH est capable de réaliser tout travail de taille de pierre à la main, avec les outils traditionnels, à l'atelier ainsi que sur chantier, le tout conformément à l'éthique des Monuments Historiques (Charte de Venise).

- ➔ **Le Tailleur de Pierre / Appareilleur des Monuments Historiques doit avoir une bonne maîtrise du tracé, de la stéréotomie, de la taille et de la mise en œuvre, du relevé, du calepinage d'appareil et de l'installation de chantier.**
- ➔ **Il/elle doit parfaitement connaître les différentes pierres, les outils, la réglementation en matière d'hygiène, sécurité et environnement.**
- ➔ **Il/elle doit avoir de bonnes connaissances des autres corps d'état ainsi que du patrimoine architectural.**
- ➔ **Enfin, les apprenants-es sont amené-e-s à utiliser les logiciels DAO Métiers dans le cadre de la restauration des Monuments Historiques.**

- Bloc n°1 : Analyse du projet de restauration d'un monument historique
- Bloc n°2 : Organisation et gestion d'une restauration d'un monument historique
- Bloc n°3 : Relevé et calepinage d'un appareil d'une partie de monument historique
- Bloc n°4 : Taille manuelle des pierres d'un monument historique
- Bloc n°5 : Expression et connaissance du monde
- Bloc n°6 : Mathématiques
- Bloc n°7 : Physique-Chimie
- Bloc n°8 : Langue vivante étrangère : Anglais

GMH (PLACEMENT DANS LES ENTREPRISES MONUMENTS HISTORIQUES – FRANCE ENTIÈRE)



LYCÉE HECTOR GUIMARD (MISE À DISPOSITION PLATEFORME ATELIER)



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Durant la formation : Devoirs sur table, devoirs maison, exposés, travaux pratiques, travaux en laboratoire, QCM, oraux d'entraînements, examens blancs ;

Déroulement de l'examen : épreuves ponctuelles écrites, orales ou pratiques sur convocation du SIEC (Service Interacadémique des Examens et Concours).

MÉTHODES MOBILISÉES

Les modalités pédagogiques pour mener à bien la prestation dispensée consistent en une pédagogie différenciée en petits groupes n'excédant pas 16 apprenants (travaux pratiques, travaux dirigés, etc.).

✓ CONDITIONS D'ADMISSION

Niveau d'entrée : Être impérativement titulaire soit d'un CAP Taille de Pierre, soit d'un titre de niveau 3 du champ de la Taille de Pierre soit d'un Bac Pro Métiers de la Pierre ;

Prérequis : Habileté manuelle, rigueur, méthode, soin, disponibilité, adaptabilité, goût pour le travail en équipe, goût pour travail en extérieur, en hauteur, pas de contre-indication médicale au port de charges ;

Age : Être âgé-e de moins de 29 ans à la signature du contrat d'apprentissage. Au-delà, dérogations possibles dans certains cas (nous consulter). A partir de 29 ans (à vous préciser) : contrat de professionnalisation.

Modalités d'admission : Un processus en 5 points :

- 1 Pré-inscription en ligne via notre site internet ;
- 2 Envoi du dossier de candidature sous format PDF à direction@cfa-btp.org ;
- 3 Une présentation de la formation en groupe par la Direction du CFA ;
- 4 Des tests de positionnement en français, mathématiques, technologie et dessin (durée de l'ensemble : 3 heures 30) habituellement courant juin ;
- 5 Un entretien individuel (centré sur la motivation et la compréhension du parcours) devant un jury de trois à quatre personnes (Directeur du CFA, représentant employeur du GMH (Groupement des Monuments Historiques), formateur CFA/formateur lycée).

Délais d'accès : L'accès à la formation reste ouvert jusqu'à l'atteinte de la capacité totale sauf pour les classes à examen (2nd année BP TPAMH) avant le 31 décembre.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Rythme : Adapté aux besoins des entreprises ; environ 8 semaines au CFA et 8 semaines en entreprise ;

Durée de la formation : 1078 heures sur 24 mois (sous réserve de modification) ;

Début : Début Septembre année n ;

Fin de formation : Fin Juin année n+2 (sous réserve de modification).

Type de contrat : Contrat d'apprentissage (CA) ou de professionnalisation (CP).

Nous consulter pour les modalités et tarifs du CP. Hors dispositifs spéciaux (RSA, ASS et AAH), le contrat de professionnalisation est réservé aux demandeurs d'emploi pour les 26 ans et plus.



TARIF DE LA FORMATION

- **Formation sans coût pour l'apprenant(e) ;**
- **En apprentissage**, reste à charge pour les entreprises privées : 1250 €/an à la rentrée 2025 pour l'année complète
- **Aide unique de l'Etat pour les entreprises** : cette aide est de 5000 € maximum pour l'embauche d'un(e) apprenti(e) pour les entreprises de moins de 250 salariés ;
- **Aide exceptionnelle de l'Etat pour les entreprises** : cette aide est de 2000 € maximum pour l'embauche d'un(e) apprenti(e) pour les entreprises de 250 salariés et plus et jusqu'au 31 décembre 2025 ;

Le montant de l'aide est de 6000 € maximum pour les contrats conclus avec un(e) apprenti(e) RQTH ;

INSCRIVEZ-VOUS ! S'ÉLEVER, S'AFFIRMER



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap, hors restriction liée à l'invalidité et/ou à une contre-indication médicale.

Pour plus d'informations, merci de contacter notre Référente Handicap : direction@cfa-btp.org

Pour plus d'informations, merci de nous contacter :

 7/9 rue Saint-Lambert - 75015 PARIS

 +33 (0)9 72 19 81 01

 direction@cfa-btp.org

 <http://www.cfa-btp.org/>

 CFA Bâtiment Saint-Lambert

 CFA du Bâtiment Saint-Lambert

 [cfadubatimentslf](https://www.instagram.com/cfadubatimentslf)

Retrouvez la rubrique
"Pré-inscription"
sur notre site web

